

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

**PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2022-151-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2022-151 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté en décembre 2022 un règlement relatif à la démolition d'immeubles ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier le règlement 2022-151 pour s'attribuer les fonctions conférées au comité plutôt que d'y nommer seulement trois de ses membres ;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation et l'adoption du projet de règlement a été donné par Maxime Arcand le conseil a adopté le projet de règlement 2022-151-1 le 16 mars 2026.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller _____
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE LE DE RÈGLEMENT NO. 2022-151-1 soit adopté, tel que mentionné ci-dessous.

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 COMPOSITION DU COMITÉ

L'article 16 du règlement est modifié pour dorénavant se lire comme suit :

16. Composition du comité

Le comité de démolition est formé de tous les membres du conseil.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

André Ibghy
Maire

Marie-France Matteau
Directrice générale et
greffière-trésorière

Avis de motion, dépôt et adoption projet de règlement : 16 mars 2026

Avis d'adoption du règlement :

Adoption du règlement :

Réception du certificat de conformité de la MRC :

Entrée en vigueur :

Avis d'entrée en vigueur :